

Chaque année, des classes de neige sont organisées pour les élèves de sixième primaire, généralement dans le courant du mois de mars.

Depuis de nombreuses années, l'Association des Parents prend en charge la gestion d'une épargne « classes de neige ». L'objectif est d'éviter d'avoir à verser une somme importante juste avant le départ.

Les parents des enfants de quatrième primaire reçoivent en octobre une lettre les invitant à se joindre à l'épargne. Au même moment, un courrier est également envoyé aux parents des élèves de cinquième et sixième primaires qui sont nouveaux ou qui n'ont pas encore pris part à l'épargne. Les parents intéressés sont invités à verser chaque mois une somme fixe, via un ordre permanent, selon les principes suivants :

- Cette épargne ne concerne que les frais communs à tous les enfants (environ 490 €).
- Les intérêts produits reviennent en totalité aux parents et sont répartis entre les épargnants.
- L'Association des Parents se charge de tenir le compte individuel pour chaque enfant et de payer le Collège dans les semaines qui précèdent le départ.
- Si un enfant quitte le collège, les sommes payées sont intégralement remboursées.
- Il s'agit d'une simple proposition, il n'y a aucune obligation de participer à l'épargne.

Cédric Molitor